

## DÉVELOPPER LE FINANCEMENT DES VACANCES Grace aux chèques vacances

Le financement des vacances constitue un des éléments clé pour favoriser le départ en vacances du plus grand nombre de salariés.

Le niveau actuel des ressources octroyées à une majorité de cheminots ne permet pas toujours, en tout état de cause, de pouvoir constituer une épargne vacances suffisante.

Le droit aux vacances ne doit pas se résumer à un grand principe philosophique mais être pour tous une réalité. L'accès aux chèques vacances en appui des ressources des agents doit permettre l'accès légitime aux loisirs.

Le chèque vacances a une valeur concrète pour favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs des personnes, même si cette mesure ne suffit certes pas pour pouvoir réellement financer l'intégralité d'un projet de vacances, mais elle y contribue.

### CHEQUES-VACANCES?



Jeudi 24 mars 2011

élections professionnelles SNCF

www.cfdtcheminots.org

Je dis oui aux chèques Vacances pour tous les cheminots, dans tous les CE.  
Je soutiens la CFDT pour imposer la mise en place des Chèques Vacances.

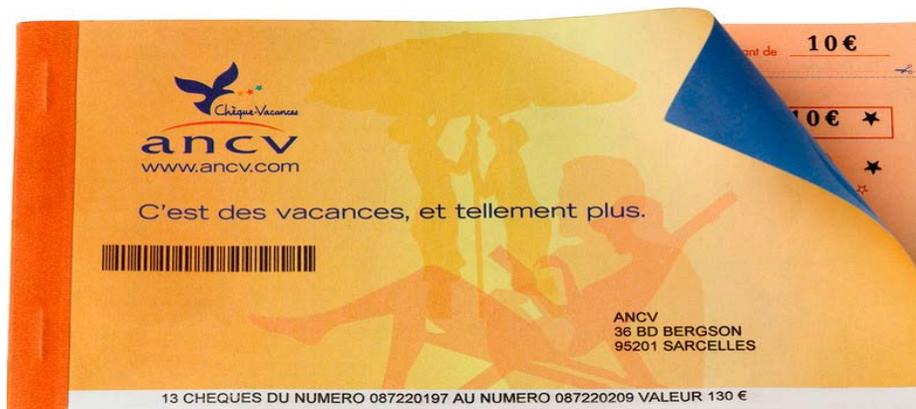
Nom: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Email: \_\_\_\_\_

à poster ou à remettre à un délégué CFDT. merci

Le 24 mars 2011 votez CFDT

**CFDT Cheminots**  
47 / 49 avenue Simon Bolivar

7 5 0 1 9  
PARIS



## Les Chèques Vacances dans tous les CE SNCF !

La CFDT, élections après élections, défend la mise en place du chèque vacances dans tous les CE SNCF.

C'est un point que nous défendrons à nouveau pour le programme que nous vous proposerons **pour les élections du jeudi 24 mars 2011**.

### ➤ Pourquoi la CFDT défend le chèque vacances ?

Pour la CFDT, les Comités d'Etablissements sont ceux de **tous les salariés** sans exception. Nous estimons donc, dans une logique de **meilleure redistribution**, que les CE puissent offrir des prestations accessibles au plus grand nombre en respectant les choix de chacun.

Tout le monde ne veut pas ou ne peut pas partir en vacances via le CCE. Tout le monde ne peut pas profiter des séjours proposés par le CCE.

### ➤ Finalement, c'est quoi le chèque vacances ?

Pilier des aides au départ en France, le chèque vacances est un titre de paiement d'une valeur de 10 ou 20 €. Finançable entièrement ou partiellement par le Comité d'Entreprise. En clair, le salarié paie une partie du montant du chèque vacances et le CE complète. Les chèques vacances qui sont redistribués selon des critères sociaux (quotient familial, revenu, etc.) bénéficient d'exonérations fiscales.

### ➤ Où utiliser le chèque vacances ?

Le chèque vacances permet de régler des prestations auprès de **135 000 professionnels du tourisme et des loisirs** en France, tels que la **SNCF**, des **campings**, pour la **location de voiture**, le **cinéma**, l'**hôtel**, le **restaurant**, etc.

## Quelques idées reçues auxquelles il faut tordre le cou !

**IDEE 1 - Les chèques vacances ne peuvent pas être mis en place à la SNCF :**

**Faux, ils sont déjà en place** dans certains CE. Pour exemple les CE de Strasbourg, Lyon et les Directions Centrales.

**IDEE 2 - Le chèque vacances est-il réservé à certains CE ?**

**Evidemment non !** Le chèque vacances est proposé aux salariés dans plus de 17000 CE. Ce qui est possible ailleurs, l'est aussi à la SNCF! Qui ne connaît pas d'ailleurs, un proche, un ami qui utilise les chèques vacances ?

**IDEE 3 - Allez-vous supprimer les séjours du CCE ?**

**Non !** Nous ne remettons pas en cause le principe des séjours proposés actuellement par le CCE. Notre projet, c'est de proposer une prestation complémentaire.

**Pour financer les chèques vacances, allez-vous réduire d'autres prestations ?**

Nous parlons bien d'une prestation complémentaire. L'argent est le nerf de la guerre, mais rappelons – nous que chaque année le CCE et les CE fixent une répartition du budget. Donc les marges de manœuvre financières existent sans rien « sacrifier » pour autant par une autre répartition.

**IDEE 4 - Les chèques vacances remettraient en cause les résidences de vacances du CCE SNCF :**

**Faux**, ils permettraient même de payer la location **au sein de ces résidences puisque le CCE est référencé comme organisme auprès de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances)**.

**IDEE 5 - Les chèques vacances bénéficieraient à peu de cheminots :**

**Faux**, à titre de comparaison, **moins de 10% des cheminots ont bénéficié cette année des services vacances familles du CCE**.

Sachant que certaines organisations syndicales s'opposent depuis toujours à la mise en place du chèque vacances dans tous les CE, il reste une **solution, voter CFDT le 24 mars 2011 ! C'est à vous de choisir...**